

## TARIFS 2022/2023 ( en € )

### CLUBS

COTISATIONS	CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE	
	Club de moins de 100 licenciés	70
	Clubs de 101 à 250 licenciés	80
	Clubs de 251 à 500 licenciés	130
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	250
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	500
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	60
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	105
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*
ANNUAIRES	Clubs libres (2 exemplaires obligatoires)	70
	Foot diversifié (1 exemplaire obligatoire)	55
	Annuaire supplémentaire	25
ENGAGEMENTS	CHAMPIONNATS	
	Seniors D1/D2	50
	Seniors Autres séries	35
	Jeunes D1/D2	20
	Jeunes Autres séries	10
	Féminines Séniors à 11 et à 8	35
	Féminines Jeunes à 11 et à 8	15
	U13 et U13F	10
	U11 et U11F	10
	U7 - U9	5
	Foot Loisirs à 11 et à 8	35
	Foot Entreprise à 11 et à 8	35
	FUTSAL D1/D2	50
	FUTSAL Autres Séries	35
	Pratique Jeunes FUTSAL U15/U18	15
	Pratique Jeunes FUTSAL U13	10
	Pratique Jeunes FUTSAL U11	10
	Pratique Jeunes FUTSAL U7/U9	5
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 (nouvelle pratique)	10
	Pratique Seniors Loisirs (nouvelle pratique)	<b>Gratuit</b>
COUPES		
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	50
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	50
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	25
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	25
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	25
	Coupe de Groupement U13	15
	Coupe VIAL (Féminine)	50
	Coupe Loisirs	50
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	50
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	25
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	50
	Coupe Foot Entreprise à 8	25

<b>FORFAITS</b>	<b>CHAMPIONNATS</b>	
	1 <sup>er</sup> forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 100€)	50
	2 <sup>ème</sup> forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 120€)	80
	3 <sup>ème</sup> forfait ou forfait général - Jeunes	160
	3 <sup>ème</sup> forfait ou forfait général - Séniors	320
	3 <sup>ème</sup> forfait ou forfait général - Vétérans	160
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	320
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Séniors	500
	<b>COUPES (DISTRICT ET GROUPEMENTS)</b>	
	<b>SÉNIORS / VÉTÉRANS / U20 / FUTSAL SENIORS</b>	
	16 <sup>ème</sup> de finale et tours précédents	50
	8 <sup>ème</sup> de finale	80
	1/4 de finale	100
	1/2 finale	200
	Finale	400
	<b>U13 / U15 / U17</b>	
	8 <sup>ème</sup> de finale et tours précédents	50
	1/4 de finale	80
	1/2 finale	100
	Finale	200
	<b>FÉMININES SENIORS</b>	
	1/4 de finale et tours précédents	50
	1/2 finale	80
	Finale	200
	<b>FUTSAL JEUNES</b>	
	Forfait tournoi qualificatif	50
1/2 finale et finale	100	
<b>DISCIPLINE</b>	<b>JOUEUR OU OFFICIEL D'ÉQUIPE</b>	
	<b>AVERTISSEMENTS</b>	
	Carton blanc	Gratuit
	1 <sup>er</sup> avertissement	10
	2 <sup>ème</sup> avertissement	10
	3 <sup>ème</sup> avertissement (match ferme)	50
	<b>EXPULSIONS (OU RAPPORT APRÈS MATCH)</b>	
	1 <sup>er</sup> niveau : 2 avertissements et articles 2/3/4 du barème disciplinaire	50
	Récidive	60
	2 <sup>ème</sup> niveau : articles 5/6/7/8 du barème disciplinaire	60
	Récidive	75
	3 <sup>ème</sup> niveau : articles 9/10/11/12/13 du barème disciplinaire	75
	Récidive	100
	Hors match	75
	Récidive	100
	<b>DIRIGEANTS / ÉDUCATEURS / ENTRAINEURS / PERSONNEL MÉDICAL</b>	
	Rapport officiel donnant lieu à suspension avec sursis	10
	Rapport officiel donnant lieu à suspension avec match(s) ferme(s)	60
	Récidive	100

DISCIPLINE	CODE DISCIPLINAIRE		
	<b>FOOT À 11 ET FUTSAL</b>		
	1er incident	250	
	2ème incident	500	
	3ème incident	1000	
	<b>FOOT À EFFECTIF RÉDUIT</b>		
	1er incident	90	
	2ème incident	170	
	3ème incident	300	
	<b>ADMINISTRATIF</b>		
AMENDES	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs		120
	Absences autres AG spécifiques		90
	Non retour de documents administratifs		80
	Non retour de fiche de renseignements et d'engagements (y compris sous forme informatique)		150
	Non retour fiche fair-play Foot Loisirs	1 <sup>ère</sup> année	30
		2 <sup>ème</sup> année	60
		3 <sup>ème</sup> année	100
		4 <sup>ème</sup> année et plus	150
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué		15
	Absence de diplômés fédéraux pour les D1 (par match)		20
	Appui des réserves en commissions des règlements et de l'arbitrage		45
	Remboursement de la réclamation par le club perdant		50
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en appel		70 (forfait)
	Participation d'un joueur suspendu à un match		75
	Joueur non qualifié		60
	Mauvaise police de terrain, autres...		120
	Mauvaise tenue des supporters		120
	Match joué sur terrain non classé		50
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match		10
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match		20
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue		150
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée		20
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24h suivant la rencontre pour les matchs en semaine		15
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)		10
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incidents de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)		50
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)		50
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre		75
	Fausse identité		600
	Fausse feuille de match à la charge du club fautif ou à partager entre les deux clubs fautifs		500
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)		60
	Absence aux réunions sécurité/prévention		20
	Absence affichage feuille de route		20
	AMENDES GROUPEMENTS	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er décembre (par licence) en U7/U9/U11/U13	
Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en foot d'animation		50	
Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)		20	
Forfait général Foot d'animation		80	

	Absence à AG de groupement	90
	Mauvaise destination feuille de match	10
<b>INDEMNITÉS DE TERRAIN NEUTRE À LA CHARGE DU CLUB FAUTIF</b>	Déplacement pour l'équipe non-fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2
	Traçage de terrain pour le club d'accueil	30
<b>TOURNOIS</b>	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	20
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	25
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	gratuit
	Tournoi organisé sans homologation du District	150
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200
<b>ARBITRES</b>		
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	50
	Non envoi rapport suite à carton rouge	25
	Amende pour trop perçu	25
	Amende pour trop perçu - Récidive	40
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	100
	Absence match avec observateur	50
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les féminines	60
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les féminines	150
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	35
<b>ÉDUCATEURS / AUTRES FORMATIONS</b>		
<b>CFF SANS HÉBERGEMENT :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 85 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 285 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou au Club : 100 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du club) : 185 €		185
<b>CFF AVEC HÉBERGEMENT :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 210 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 410 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou au Club : 100 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du club) : 310 €		310
<b>FORMATIONS MODULAIRES DE 16 H (U9 / U9 MINEURS / U11 / U11 MINEURS / U13 / U15 / GARDIENS DE BUT / FUTSAL / MODULE ASSOCIATIF) :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 80 € Frais annexes : 34 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 114 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou au Club : 44 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du club) : 70 €		70
<b>FORMATIONS MODULAIRES DE 8 H (U7 / ANIMATRICE FÉDÉRALE DE FOOTBALL) :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 5 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 45 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou au Club : 30 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du club) : 15 €		15

<b>INSCRIPTION CERTIFICATION :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 17 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 57 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou au Club : 27 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du club) : 30 €	<b>30</b>
Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	<b>90</b>
Formations CDIP	<b>gratuit</b>
Formation juridique Club - 1 personne	<b>50</b>
Formation juridique Club - 2 personnes	<b>80</b>
<b>BARÈME KILOMÉTRIQUE</b>	
Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller retour (avec un minimum de 9 €)	<b>0,45€/km</b>
Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	<b>0,45€/km</b>
Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	<b>0,45€/km</b>

<sup>(1)</sup> Les 200€ ou 100€ peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

#### <sup>(2)</sup> **PRIME D'ÉLOIGNEMENT**

1) Sont bénéficiaires d'une réduction pour éloignement des clubs, les seuls clubs relevant du Foot libre, du Futsal et du Foot entreprise. La mesure s'inspire d'un besoin de solidarité vis à vis des clubs éloignés du siège de l'instance départementale qu'est le District de Lyon et du Rhône.

2) Le barème de calcul :

<b>Zone</b>	<b>Eloignement</b>	<b>Zone</b>	<b>Eloignement</b>
0	0 à < 20 kms	3	40 à < 50 kms
1	20 à < 30 kms	4	50 à < 60 kms
2	30 à < 40 kms	5	60 à < 70 kms
		6	70 à < 80 kms
		7	80 kms et plus

3) La réduction est calculée par le District de Lyon et du Rhône en fonction de l'éloignement de chacun des clubs par rapport au siège du District de Lyon et du Rhône selon un système de tranches appelée «zonage», selon le tableau ci-dessus (franchise de 20 kms puis tranches de 10 kms).

4) Bien évidemment, la réduction n'est applicable que pour les clubs relevant du District de Lyon et du Rhône, régulièrement inscrits, à jour de cotisations et autres contributions. Pour les clubs qui relèveraient à la fois du Foot libre et du Futsal, une seule réduction sera applicable (même numéro de club).

5) Exercice d'application : le premier exercice sera celui qui commencera le 01/07/2013 et qui se terminera le 30/06/2014. La réduction s'appliquera donc aux clubs qui seront régulièrement inscrits à effet du 01/07/2013.

6) Toutefois, la réduction ne sera effective qu'à la condition que la clôture de l'exercice précédent (exercice clos le 30/06/2013 pour la première année d'application) soit bénéficiaire d'un montant au moins égal à la réduction budgétée. Il convient d'assurer la pérennité financière du District et la poursuite des objectifs prévus à long terme.

7) C'est la Commission des Finances qui propose au Comité Directeur le montant global de la réduction attribuée aux clubs bénéficiaires et les Trésoriers du Districts préparent le calcul individuel selon les éléments fournis par les services administratifs et comptables du District.

8) Les comptes annuels étant soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Clubs, la prise en compte de la réduction à chacun des clubs ne sera effective qu'après cette approbation des comptes annuels de l'exercice précédent.

9) La réduction accordée aux clubs est une charge du District au titre de l'exercice au cours duquel elle est versée. Le Comité Directeur pourra, pour quelque motif que ce soit, de nature financière ou autre, limiter cette réduction, ou la suspendre en totalité.

10) Pour la première saison d'application, la réduction pratiquée par tranche est fixée à 10 € : zone 1 : 10 €, zone 2 : 20 €, ..., zone 7 : 70 €.

Elle pourra évoluer sur décision du comité Directeur.